

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE MARDI 14 AVRIL, À 19 H 00, PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Martin Pelletier
Poste no 3 : Pierre-Marie Smith
Poste no 4 : Daniel Fournier
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix Blondin

Et :

Le directeur général & greffier par intérim : Daniel Bujold

Est absent :

Le conseiller :

Poste no 2 : Dawn Eden

IMPORTANT - PANDÉMIE COVID-19

Selon le décret adopté le 20 mars 2020 par le Conseil des ministres du Québec, il est interdit de tenir tout rassemblement.

Ainsi, conformément aux recommandations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Ville de Murdochville tient exceptionnellement cette assemblée à HUIS CLOS. De plus, les élu(e)s étant autorisé(e)s à participer à l'assemblée par téléphone, celle-ci se tient par conférence téléphonique.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 00.

2. RÉSOLUTION 20-086 - PROCÉDURE POUR LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL PENDANT LA PÉRIODE DE PANDÉMIE COVID-19.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Murdochville siège en séance régulière ce 14^e jour d'avril 2020 par conférence téléphonique.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du gouvernement du Québec du 13 mars 2020 qui déclare l'état d'urgence sanitaire sur tout le

territoire québécois pour une période initiale de dix jours.

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du gouvernement du Québec du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 7 avril 2020.

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-04 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise ses membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour la protection de la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à être présents et à prendre part, délibérer et voter aux séances régulières et spéciales à venir.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte que les séances régulières et spéciales à venir, soient tenues à huis clos et par conférence téléphonique, et ce que tant et aussi longtemps que le Gouvernement du Québec n'autorisera pas le retour aux procédures habituelles.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**
- 2. PROCÉDURE POUR LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL PENDANT LA PÉRIODE DE PANDÉMIE COVID-19.**
- 3. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 4. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 5. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 5 MARS AU 8 AVRIL 2020, EXCLUANT LES DÉPÔTS-SALAIRES.
7. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2020.
8. RAPPORT D'ACTIVITÉS.
9. CORRESPONDANCE.
10. ENGAGEMENT D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER.
11. AUTORISATION DE SIGNATURE DES CHÈQUES ET EFFETS BANCAIRES.
12. NOMINATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION.
13. DÉSIGNATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES (CLICSÉCUR).
14. MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER.
15. PAIEMENT AU MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2020.
16. ADHÉSION 2020-2021 À L'URLS ET NOMINATION DE DÉLÉGUÉS.
17. DEMANDE DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.
18. CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS - MESURES DE PRÉVENTION (COVID-19).
19. OFFRE DE SERVICES - PORTES ET FENÊTRES DE L'ENTRÉE PRINCIPALE DE L'HÔTEL DE VILLE.
20. ÉCO-CENTRE - DEMANDE DE RÉCUPÉRATION DES MATÉRIAUX DE BOIS.
21. DEMANDE DE MONSIEUR RICHARD BLANCHETTE - RÉSIDENCE SITUÉE AU 638, 3^E RUE.
22. ADOPTION DU RÈGLEMENT 20-396 - RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE REVITALISATION DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.
23. AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL À INTERVENIR ENTRE CAISSE POPULAIRE DESJARDINS MER ET MONTAGNES ET LA VILLE DE MURDOCHVILLE.
24. AFFAIRES NOUVELLES
 - A)
 - B)
 - C)
25. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

26. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'ajout au point 24 - AFFAIRES NOUVELLES - des éléments suivants :

A) ADOPTION DU RÈGLEMENT 20-393 - RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 3.1 A) DU RÈGLEMENT 07-325 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE.

B) OUVERTURE DU CHEMIN MENANT AU LAC YORK.

C) MANDAT - ACTIVITÉS D'ATTRACTION.

Et le retrait du point 22 - ADOPTION DU RÈGLEMENT 20-396 - RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE REVITALISATION DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE - et du point 25 - PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

4. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 9 mars 2020 et des assemblées spéciales du 23 mars et du 6 avril 2020 sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 9 mars 2020 et des assemblées spéciales du 23 mars et du 6 avril 2020 soient et sont adoptés avec l'ajout des proposeurs à l'assemblée spéciale du 23 mars 2020.

5. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le directeur général et greffier par intérim, monsieur Daniel Bujold, revoit avec les membres du Conseil les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 5 MARS 2020 AU 8 AVRIL 2020, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.

Le directeur général et greffier par intérim, monsieur Daniel Bujold, soumet pour approbation des membres du Conseil, le bordereau des déboursés pour la période du 5 mars au 8 avril 2020, excluant les dépôts salaires, qui s'élève à 109 537,22 \$.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 5 mars au 8 avril 2020 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 1876 à 1899, les prélèvements 225 à 236 ainsi que les dépôts directs 63 à 90 confirment le paiement des déboursés pour la période du 5 mars au 8 avril 2020 et totalisant le montant de 109 537,22 \$.

7. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2020.

Le rapport des revenus et dépenses au 31 mars 2020 est soumis pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 31 mars 2020 se lit comme suit :

Revenus :

Au 31 mars 2020 : 1 040 335,55 \$

Dépenses :

Au 31 mars 2020 : 514 319,18 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 31 mars 2020 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

8. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Les rapports d'activités du mois de mars du directeur général et greffier et du directeur du service des Travaux publics sont déposés.

9. CORRESPONDANCE.

01. Copie conforme d'une lettre de monsieur Frédéric Guay, sous-ministre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, transmise à monsieur Daniel Côté, préfet de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé, relativement au schéma d'aménagement et de développement révisé.
02. Lettre de monsieur Serge Martin, président du Club de golf de Murdochville, remerciant la Ville pour son implication dans la campagne de financement du Club de golf.
03. Lettre de madame Geneviève Guilbault, ministre de la Sécurité publique, concernant les inondations printanières ou tout autre

sinistre ou événement pouvant survenir sur notre territoire.

04. Fiche informative sur la pandémie du Covid-19 versus les assemblées des Conseils municipaux et le dépôt des rapports financiers.

10. RÉSOLUTION 20-087 - ENGAGEMENT D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER.

CONSIDÉRANT la lettre du comité de sélection recommandant l'embauche de monsieur Louis Ochou en date du 14 avril 2020 à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

CONSIDÉRANT le contrat de travail préparé et présenté aux membres du Conseil.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville engage monsieur Louis Ochou à titre de directeur général et secrétaire-trésorier et ce, à compter du 15 avril 2020, selon les conditions établies au contrat de travail.

QUE le maire, madame Délicsa Ritchie Roussy, soit et est autorisée à signer le contrat de travail à intervenir avec monsieur Louis Ochou pour son embauche à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

11. RÉSOLUTION 20-088 - AUTORISATION DE SIGNATURE DES CHÈQUES ET EFFETS BANCAIRES.

CONSIDÉRANT l'embauche en date du 15 avril 2020 de monsieur Louis Ochou à titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Murdochville.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, soit et est autorisé à signer les chèques ainsi que tout autre effet bancaire pour et au nom de la Ville de Murdochville et ce, à compter du 15 avril 2020.

QUE le directeur général et greffier par intérim, monsieur Daniel Bujold, ne soit plus autorisé à signer les chèques ainsi que tout autre effet bancaire pour et au nom de la Ville de Murdochville et ce, à compter du 20 avril 2020.

12. RÉSOLUTION 20-089 - NOMINATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION.

CONSIDÉRANT l'embauche en date du 15 avril 2020 de monsieur Louis Ochou à titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Murdochville.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, soit et est nommé à titre de personne responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes et sur la protection des renseignements personnels pour la Ville de Murdochville et ce, à compter du 15 avril 2020.

13. RÉSOLUTION 20-090 - DÉSIGNATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES (CLICSÉQR).

CONSIDÉRANT l'embauche en date du 15 avril 2020 de monsieur Louis Ochou à titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Murdochville.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, soit et est nommé à titre de personne responsable des services électroniques ClicSÉQR pour la Ville de Murdochville et ce, à compter du 15 avril 2020.

14. RÉSOLUTION 20-091 - MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ses activités courantes, la Ville de Murdochville entretient des relations avec divers ministères et organismes gouvernementaux, avec des firmes de notaires et d'avocats, avec des institutions financières ainsi qu'avec plusieurs contribuables, clients et fournisseurs.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Murdochville tout document nécessaire à la gestion courante de la Ville et ce, à compter du 15 avril 2020.

15. RÉSOLUTION 20-092- PAIEMENT AU MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2020.

CONSIDÉRANT la facture 102452 du ministère de la Sécurité publique du Québec pour les services de la Sûreté du Québec à Murdochville au montant de 16 041 \$.

CONSIDÉRANT QUE cette somme est payable en deux (2) versements, soit un de 8 020 \$ au plus tard le 30 juin 2020 et un de 8 021 \$ au plus tard le 31 octobre 2020.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le paiement de la facture numéro 102452 du ministère de la Sécurité publique du Québec pour un montant total de 16 041 \$ soit fait au ministre des Finances de la façon suivante :

- Au plus tard le 30 juin 2020 : 8 020,00 \$
- Au plus tard le 31 octobre 2020 : 8 021,00 \$

16. RÉSOLUTION 20-093 - ADHÉSION 2020-2021 À L'UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE ET NOMINATION DE DÉLÉGUÉS.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville doit être membre de L'URLS-GÎM afin que les organismes à but non lucratif de son territoire puissent avoir accès aux programmes de financement offerts par celui-ci.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville adhère à l'Unité régionale loisir et sport GÎM pour l'année 2020-2021 et ce, au coût de 104 \$.

QUE le conseiller, monsieur Martin Pelletier soit et est nommé pour représenter la Ville de Murdochville à l'assemblée générale annuelle de l'Unité régionale loisir et sport GÎM.

17. RÉSOLUTION 19-094 - DEMANDE DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur André Minville datée du 2 mars 2020

CONSIDÉRANT le document de précision et de recommandation du directeur général et greffier par intérim, monsieur Daniel Bujold.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la demande du directeur du service des Travaux publics, monsieur André Minville, soit et est acceptée telle précisée et recommandée par le directeur général et greffier par intérim, monsieur Daniel Bujold.

QUE les conditions de travail acceptées s'appliquent à compter du 1^{er} juin 2020.

18. CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS - MESURES DE PRÉVENTION (COVID-19).

Le directeur général et greffier par intérim, dépose auprès des membres du Conseil un document provenant de la firme GDG Environnement dans le contexte de la COVID-19 ainsi qu'une copie d'une autorisation donnée par la Ville de Murdochville à la firme GDG Environnement afin qu'un de ses représentants puisse se déplacer d'une région à l'autre afin de se rendre à Murdochville.

19. RÉSOLUTION 095 - OFFRE DE SERVICES - PORTES ET FENÊTRES DE L'ENTRÉE PRINCIPALE DE L'HÔTEL DE VILLE.

CONSIDÉRANT l'offre de la firme Ti-Zour entrepreneur général pour la fourniture et l'installation d'une porte vitrée, avec ouvre-porte automatique, ainsi que des quatre fenêtres adjacentes de l'entrée principale de l'hôtel de ville, au montant de 17 100 \$ plus taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de la firme Ti-Zour entrepreneur général pour la fourniture et l'installation d'une porte vitrée, avec ouvre-porte automatique, ainsi que des quatre fenêtres adjacentes de l'entrée principale de l'hôtel de ville, au montant de 17 100 \$, plus taxes applicables.

QUE le paiement de cette dépense soit fait à même le fonds de roulement.

QUE le remboursement de la somme de 17 952,87 \$ (17 100 \$ + taxes nettes) soit remboursable au fonds de roulement sur une période de 5 ans, soit 4 000 \$ en 2021, 4 000 \$ en 2022, 4 000 \$ en 2023, 4 000 \$ en 2024 et 1 952,87 \$ en 2025.

20. RÉSOLUTION 20-096 - ÉCO-CENTRE - DEMANDE DE RÉCUPÉRATION DES MATÉRIAUX DE BOIS.

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Harold Leblanc datée du 23 mars 2020 demandant l'autorisation pour celui-ci de récupérer des matériaux de bois et des meubles déposés à l'éco-centre.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville rejette la demande de monsieur Harold Leblanc pour la récupération des matériaux de bois et des meubles déposés à l'éco-centre.

21. RÉSOLUTION 20-097- DEMANDE DE MONSIEUR RICHARD BLANCHETTE - RÉSIDENCE SITUÉE AU 638, 3^E RUE.

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Richard Blanchette datée du 31 mars 2020 pour la récupération de certains matériaux de la résidence située au 638, 3^e Rue, à Murdochville.

CONSIDÉRANT QUE cette résidence, propriété de la Ville de Murdochville, fait actuellement partie d'un processus de vente des propriétés de la Ville.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE si la résidence n'est pas vendue à la fin du processus de vente, la Ville pourra réévaluer cette demande.

22. ADOPTION DU RÈGLEMENT 20-396 - RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE REVITALISATION DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.

Ce point est retiré de l'ordre du jour

23. RÉSOLUTION 20-098 - AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL À INTERVENIR ENTRE CAISSE POPULAIRE DESJARDINS MER ET MONTAGNES ET LA VILLE DE MURDOCHVILLE.

CONSIDÉRANT le bail à intervenir entre la Caisse populaire Desjardins Mer

et Montagnes et la Ville de
Murdochville.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-
PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, soit
et est autorisée à signer le bail à intervenir
entre la Caisse populaire Desjardins Mer et
Montagnes et la Ville de Murdochville.

24. AFFAIRES NOUVELLES.

A) RÉSOLUTION 20-099 - ADOPTION DU RÈGLEMENT 20-393 - RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 3.1 A) DU RÈGLEMENT 07-325 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE
STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement 20-293 - RÈGLEMENT MODIFIANT
L'ARTICLE 3.1 A) DU RÈGLEMENT 07-325 - RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI
BUDGÉTAIRE - soit et est adopté.

B) RÉSOLUTION 20-101 - OUVERTURE DU CHEMIN MENANT AU LAC YORK.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-
PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'autoriser l'ouverture du chemin menant au lac
York durant la 3^e semaine d'avril et ce, selon les
disponibilités du service des Travaux publics.

C) RÉSOLUTION 20-101 - MANDAT - ACTIVITÉS D'ATTRAC- TION.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil jugent
important la création d'un
événement d'attraction récréo-
touristique visant la rétention
des visiteurs à Murdochville

CONSIDÉRANT l'intérêt du conseiller, mon-
sieur Martin Pelletier, pour ce
dossier.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-
PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseiller, monsieur Martin Pelletier,
soit et est mandaté pour effectuer toutes les
démarches visant à définir une activité ou un
événement d'activités récréo-touristiques permet-
tant la rétention des visiteurs à Murdochville.

25. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

26. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN
PELLETIER.

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il
est 21 h.

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY
Maire

DANIEL BUJOLD
Directeur général et
greffier par intérim